

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU 23 JUIN 2015**

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, KELLER, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LUCBEREILH, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs : Jean CASABONNE à Michel BARRERE-MAZOUAT  
Cédric LAPRUN à Bernard UTHURRY  
Dominique FOIX à Jean-Jacques DALL'ACQUA  
Pierre SERENA à Henriette BONNET  
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM  
Marylise GASTON à Jean-Etienne GAILLAT  
Aurélié GIRAUDON à Robert BAREILLE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE  
Christine CABON suppléante de Aimé SOUMET

Excusés : Joseph LEES, Anne VOELTZEL, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 150623-04-FIN-**

### PONT BASCULE DU CENTRE DE COLLECTE

### CREATION D'UNE REGIE ET TARIFS

**REÇU**

le 30 JUIN 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

Mme BESSONNEAU rappelle que le 4 Mars 2014, le Conseil Communautaire avait pris une délibération consécutive à l'acquisition d'un pont bascule, propriété de la commune de Lédeuix, situé à proximité immédiate du Centre de Collecte.

Il était précisé notamment que la commune de Lédeuix poursuivrait la gestion administrative relative à cet équipement, la secrétaire de mairie étant chargée de la régie pour le compte de la CCPO. Des tarifs avaient également été fixés à l'époque.

Depuis le renouvellement des mandats municipaux, la commune de Lédeuix, compte tenu de la nécessité de réorganiser son administration, a sollicité la CCPO de manière à ce que cette dernière reprenne purement et simplement le service du pont bascule.

Il convient dès lors de procéder à la création d'une régie sur la base des modalités d'organisation et d'utilisation (signallement des pannes, problèmes de cartes, horaires d'ouverture du PTI, sachant que c'est ce dernier qui sera responsable du fonctionnement de l'équipement).

Par ailleurs, il est proposé de maintenir les tarifs de 2014 :

Carte d'abonné : 7,62 €

Pesées :

de 1 à 6 tonnes : 3,10 €

de 6 à 12 tonnes : 3,80 €

de 12 à 20 tonnes : 4,60 €

de 20 à 35 tonnes : 5,30 €

de 36 à 50 tonnes : 6,10 €

Oùï cet exposé,

### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** d'assurer la gestion administrative et financière du pont bascule du Centre de Collecte
- **FIXE** les tarifs tels qu'indiqués ci-dessus
- **AUTORISE** la création d'une régie de recettes

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 juin 2015

Suivent les signatures

  


**Affiché le 30.06.15**



Le Président  
  
Daniel LACRAMPE

**REÇU**

le 30 JUN 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE